

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Nombre de membres du Comité syndical : 53

Nombre de conseillers en exercice : 53

Date de la convocation : 14 février 2025

Présidente : Johanna ROLLAND

Secrétaire de séance : Aziliz GOUEZ

Présents (35-1) : Bertrand AFFILE, Bassem ASSEH, Anthony BERTHELOT, François CHENEAU, Christine CHEVALIER, Mathieu COENT, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Jacques GARREAU, Aziliz GOUEZ, Michel GUILLARD, Thibaut GUINE, Jean-Sébastien GUITTON, Jean-Pierre JOUTARD, Sylvain LEFEUVRE, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Michel MEZARD, Rémy NICOLEAU, Nicolas OUDAERT, François OUVRARD (arrivée après délibération vote du Budget), Céline PAILLARD, Jean-Claude PELLETEUR, Pascal PRAS, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Tristan RIOM (départ avant délibération arrêt du SCoT), Johanna ROLLAND, André SALAUN, David SAMZUN, Rita SCHLADT, Aymeric SEASSAU, Jean-Louis THAUVIN.

Absents et représentés (5+1) : Rodolphe AMAILLAND donne pouvoir à Laurence GARNIER, Marie-Annick BENATRE donne pouvoir à Aymeric SEASSEAU, Laure BESLIER donne pouvoir à Bertrand AFFILÉ, Franck HERVY donne pouvoir à Jean-Michel CRAND, Claire TRAMIER donne pouvoir à Michel GUILLARD + pour la délibération d'arrêt du SCoT : Tristan RIOM donne pouvoir à Aziliz GOUEZ.

Absents et excusés (13) : Claude AUFORT, Delphine BONAMY, Erwan BOUVAIS, Sylvie CAUCHIE, Christophe COTTA, Hervé FOURNIER, Céline GIRARD-RAFFIN, Stéphanie GUILLON, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Valérie OPPELT, Francky TRICHET. Bruno VEYRAND.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

La séance est ouverte à 9h45.

Johanna ROLLAND

Bonjour à chacune et chacun. Ravie de vous retrouver dans cette configuration collective. Je voudrais tout d'abord remercier Rémy NICOLEAU de nous accueillir ici dans ce bel espace de Saint-Étienne-de-Montluc. Nous nous retrouvons pour une séance particulière, chacun l'a évidemment en tête. J'aurais l'occasion d'y revenir dans la délibération qui précisera ces sujets, mais, à l'issue de 27 mois de travail partagé et collectif, je vous invite à vraiment regarder le chemin parcouru de là où nous étions et à ce que nous allons pouvoir proposer collectivement, dans un esprit qui me semble extrêmement précieux dans la période actuelle : comment partir de réalités territoriales diverses dans le respect, l'écoute et le dialogue, des positions des uns et des autres, sans aller chercher exclusivement ce qui serait le plus petit dénominateur commun, mais en allant chercher des consensus à chaque fois que c'est possible et d'aller construire des compromis quand cela est nécessaire. Je crois profondément que cela fait partie de la noblesse du débat démocratique. Je crois que c'est ce que nous avons fait collectivement depuis 27 mois. Je n'en dis pas plus sur les contenus, parce que nous allons pouvoir y basculer très rapidement mais, en termes de méthode, de capacité de travail collectif et de considération des enjeux respectifs de nos territoires, je crois que c'est un point d'atout extrêmement précieux. Je voulais simplement partager cet état d'esprit en démarrant.

Le temps des délibérations

Désignation du secrétaire de séance

Johanna ROLLAND

Pour commencer, nous avons à désigner une secrétaire de séance. Je propose Aziliz GOUEZ. Merci.

Madame GOUEZ est désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu

Johanna ROLLAND

Nous avons à approuver le compte-rendu du Comité syndical du 19 décembre dernier. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce compte-rendu ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le compte-rendu est donc adopté.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

Information sur les décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT

Johanna ROLLAND

Traditionnellement, nous avons ensuite l'information sur les décisions prises. Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur ce point qui, comme vous le savez, n'appelle pas de vote ? Merci.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Délibération 2025-01 : Budget primitif 2025

Johanna ROLLAND

Nous allons démarrer par la présentation du budget primitif 2025. Je vais donner la parole à Lise-Armelle BERGONZI. J'appelle simplement votre attention sur le fait qu'en cohérence avec la période budgétaire que traversent nos différentes collectivités, le Pôle a su contribuer à cet effort global. Évidemment, ce sera évoqué dans la délibération, mais je voulais le souligner, parce que c'est là aussi une question de sérieux dans la manière dont le travail est mené.

Lise-Armelle BERGONZI

Merci, Madame la Présidente. Nous allons vous présenter un budget primitif qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 199 570€ et en section d'investissement à 429 724€. Comme d'habitude, c'est un budget primitif. Le budget supplémentaire interviendra le 12 juin et nous aurons à ce moment-là des crédits complémentaires et des études complémentaires à vous soumettre. Dans la section de fonctionnement, les principales dépenses sont les charges de personnel à hauteur de 465 000€, les contributions aux agences d'urbanisme ADDRN et AURAN à hauteur de 277 500€. Vous avez également un budget pour le troisième axe de Trajectoire 2050 qui aura lieu le 16 mai autour de la Rencontre des estuaires ; une enveloppe de frais liés au SCoT, notamment à sa mise en pédagogie pour nos élus municipaux et pour le grand public ; la fin de l'étude d'accompagnement au changement pour une densité urbaine désirable et possible ; la poursuite de la mission d'accompagnement et d'expérimentation autour des enjeux agricoles de transmission et d'habitat. Les autres dépenses concernent les frais de fonctionnement courant, l'adhésion aux organismes extérieurs habituels et la dotation aux amortissements. Pour cette section de fonctionnement, les recettes concernent principalement les contributions des EPCI qui sont bien conformes au rapport d'orientations budgétaires et à l'orientation principale que vous a présentée Madame la Présidente, c'est-à-dire une baisse de 100 000€ des dotations au global. La section d'investissement à hauteur de 429 724€ se décompose évidemment principalement en contributions à nos agences d'urbanisme pour l'élaboration du SCoT à hauteur de 183 300€ ; l'étude sols qui vient d'être attribuée par le Bureau municipal pour laquelle nous avons budgété 120 000€. Cela correspondra effectivement à l'offre qui a été attribuée par le Bureau syndical. Pour ceux qui étaient présents au comité syndical du 19 décembre, il y a également un transfert vers la section de fonctionnement de l'excédent d'investissement de 100 000€. Les principales recettes de cette section d'investissement se composent de la dotation aux amortissements, du FCTVA, et des subventions. Ce qui est indiqué ici, c'est une subvention notifiée de l'ADEME, justement sur l'étude sols. C'est un premier versement de 32 000€.

Au total, nous avons obtenu 80 000€ d'aide de l'ADEME pour l'étude sols qui va coûter 100 000 € hors taxe. Nous avons également inscrit un emprunt d'équilibre de 59 815€ dans l'attente de la reprise des excédents 2024, sachant que les excédents sont estimés à hauteur de 200 000€. Nous vous appelons donc à voter sur ce budget.

Johanna ROLLAND

Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des précisions ou des demandes d'intervention sur cette présentation du budget primitif 2025 ? Pas de demande d'intervention particulière, alors je vous propose de mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le budget 2025 est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Délibération 2025-02 : Révision du schéma de cohérence territoriale Nantes Saint-Nazaire : bilan de la concertation

Johanna ROLLAND

Cela nous permet de passer à la délibération suivante qui nous permet de faire le bilan de la démarche de concertation. Je donne la parole à Stéphanie ARNAUD.

Stéphanie ARNAUD

Merci, Madame la Présidente. Le bilan de la concertation qui vous est présenté dans cette délibération qui est soumise aux voix rappelle l'ensemble des moyens de concertation et vous apporte aussi un certain nombre d'éléments de contenu sur ce qu'a apporté cette concertation. La délibération vous indique que l'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération du 1^{er} décembre 2022 a bien été mis en œuvre et enrichi durant toute l'élaboration du projet de SCoT, soit 2023-2024. Le premier point concerne les modalités de concertation qui assurent transparence et accessibilité de cette concertation avec un dossier papier et électronique mis à disposition, une rubrique dédiée sur le site internet du Pôle, mais également des publications dans la presse et via les communes et intercommunalités qui ont relayé la possibilité de participer à l'élaboration du SCoT. Ensuite, dans le dossier de concertation qui vous est remis, vous avez une précision sur la mobilisation du plus grand nombre grâce à une stratégie de cible adaptée. C'est quelque chose qui était prévu dans la délibération que vous aviez prise en décembre 2022 et on y détaille les éléments de publics que nous avons ciblés et comment, à savoir : une sollicitation de la société civile organisée via des cahiers d'acteurs, une enquête Habitants qui a également été menée, une sollicitation des conseils de développement ici présents qui ont pu contribuer à l'élaboration du SCoT et à cette concertation. Des ateliers citoyens ont également été menés, des ateliers avec les élus municipaux et des ateliers avec des entreprises. Trois réunions publiques territorialisées ont été organisées, un atelier avec les acteurs de la fabrique urbaine et tout au long du processus de concertation s'est tenu un atelier avec les experts locaux. Tout cela répond aussi à l'une des exigences que vous aviez posées en 2022 pour la concertation. Un autre élément important était de mettre en place une pédagogie de la planification par une ingénierie et des règles du jeu clairement exprimées dès le début à l'attention des cibles mobilisées. Ceci a été réalisé par un partage de ressources sur le site internet.

On peut noter la mobilisation d'une ingénierie spécialisée pour le recrutement, mais également pour l'animation de l'atelier du panel citoyen, un partenariat avec Open lande, la CCI et d'autres réseaux pour organiser les ateliers de concertation avec les entreprises. Un autre point important à retenir : les attendus de la concertation ont été clairement exprimés auprès des différents publics à chaque étape de cette participation. Enfin, deux derniers points où l'on retrouve les attendus qui étaient fixés dans la délibération initiale, à savoir le fait de partager et de publier les contributions. Des rencontres de restitution et de partage sur les avis ont été organisées entre les contributeurs et les élus. L'ensemble des contributions ont été publiées sur le site internet du Pôle métropolitain où vous pouvez les y retrouver. Une restitution a été faite auprès des élus du Comité syndical des différents éléments de la concertation tels qu'ils ont été recueillis. Enfin, les contributions ont été synthétisées et consolidées autour de neuf thèmes principaux que vous retrouvez dans la délibération annexée sous forme de recommandations et d'orientations stratégiques. En termes de contenus, ces éléments fournis par la concertation ont été regroupés en une convergence d'attentes, parce qu'on se rend compte que l'ensemble des publics qui se sont mobilisés a convergé vers quelques thèmes fédérateurs : des centralités réinvesties en centralité, le bourg vivant et apaisé. Un autre point que l'on retrouve dans la convergence d'attentes concerne la qualité de vie vers une densité désirable et la maîtrise foncière. Encore un point important qui revient très régulièrement : un territoire de mobilités avec les transports en commun et le pari des mobilités actives. Les sols

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

vivants et une ressource en eau préservés pour la santé globale du territoire est l'un des éléments que l'on retrouve beaucoup dans la convergence d'attentes des contributions de la concertation. Une stratégie concertée pour l'énergie vers un territoire zéro carbone. Un territoire irrigué d'une économie diversifiée et innovante. Enfin, des modèles et des productions agricoles durables pour des terres nourricières. Tout cela est détaillé dans la synthèse de la concertation et dans le document qui est joint à la présente délibération. Ce que l'on doit retenir in fine sur cette phase de concertation, c'est la diversité des participants avec des citoyens, le conseil de développement, les acteurs économiques, la fabrique urbaine, la société civile organisée qui s'est fortement mobilisée, les associations des fédérations professionnelles, les élus municipaux et les experts locaux tout au long du processus. Tous ces participants dans leur diversité ont souligné l'intérêt de la démarche de dialogue et de pédagogie qui a été proposée d'une part pour participer à la construction du projet, d'autre part pour comprendre les enjeux, mais également pour gagner en visibilité sur les règles à venir qui seront indiquées dans le SCoT. Finalement, ils nous invitent en creux ou de façon explicite à poursuivre les efforts de vulgarisation et de pédagogie pour l'appropriation et la bonne mise en œuvre du SCoT. Voici détaillée la délibération qui est soumise aux voix. Au vu du rapport détaillé, du bilan de la concertation et de la présente délibération dans le dossier de SCoT arrêté, l'ensemble des moyens de concertation prévus ayant été mis en œuvre, le Comité syndical doit arrêter le bilan de la concertation.

Johanna ROLLAND

Merci. Des questions ou des demandes d'intervention sur ce point avant que nous ne passions à la délibération majeure qui va nous occuper collectivement dans les minutes qui viennent ? Pas de demande d'intervention particulière. Je mets donc aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le bilan de la concertation est donc adopté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2025-03 : Arrêt du projet de schéma de cohérence territoriale Nantes Saint-Nazaire

Johanna ROLLAND

Je voudrais commencer par remercier vraiment très chaleureusement les membres des conseils de développement qui sont présents ce matin, pas seulement pour leur présence, mais surtout pour leur contribution sur tout le travail collectif qui nous avons organisé. Je peux témoigner ici que pour chaque Président de nos différentes intercommunalités c'était un élément extrêmement important que les conseils de développement puissent être pleinement associés à cette démarche. En notre nom collectif, je vous remercie très chaleureusement de votre implication. Cette délibération représente un moment important pour la révision du SCoT de notre grand territoire du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire. C'est une étape importante, puisqu'à l'issue du débat d'aujourd'hui nous allons officiellement arrêter le processus de délibération pour pouvoir ensuite lancer le processus d'enquête publique avec en perspective l'adoption finale du SCoT au mois de décembre de cette année.

Je prends juste une minute pour revenir en arrière un instant sur le chemin parcouru. Au 1^{er} décembre 2022, nous étions toutes et tous réunis dans le même format pour lancer le processus de révision du SCoT. Nous ne partions évidemment pas d'une page blanche, puisque l'objectif était de capitaliser sur l'historique des deux SCoT précédents. J'en profite pour saluer et remercier particulièrement celles et ceux qui avaient contribué aux SCoT précédents. J'en profite pour adresser un petit salut amical tout particulier à Pascal PRAS que je suis ravie de retrouver avec nous ce matin. Chacun de ces deux SCoT témoignait de la

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

grande histoire de ce grand territoire avec une histoire riche et collective entre nos différents EPCI et déjà cette volonté de construire collectivement.

Pour autant, chers Collègues, rappelez-vous que nous nous étions dit très clairement que nous ne voulions pas faire un SCoT de plus, mais que nous voulions d'abord faire un SCoT à la hauteur des enjeux et des défis d'aujourd'hui et des réalités plurielles des territoires qui composent notre Pôle. À l'heure de l'urgence environnementale, face aux besoins sociaux et je pense notamment aux questions de logement qui ont beaucoup occupé à raison nos discussions collectives, il y avait là l'enjeu d'un changement conséquent de paradigme. C'est donc dans cet état d'esprit que nous avons travaillé collectivement avec cet enjeu de ne pas transiger sur notre ambition. C'est ce que j'évoquais tout à l'heure en disant que nous ne nous étions pas contentés d'aller chercher seulement le plus petit dénominateur commun en prenant bien en compte la diversité et les spécificités des différents territoires d'un Pôle qui comprend à la fois de l'urbain, du périurbain et du rural. C'était les termes de l'équation initiale. Maintenant, depuis le lancement, après 27 mois parcourus, je pense qu'on peut dire avec à la fois de l'humilité, mais aussi une forme de fierté, qu'un travail vraiment très conséquent a été réalisé. Je veux remercier toutes celles et tous ceux qui y ont concouru. Vous me permettez une petite mention spéciale pour le binôme constitué d'Aziliz Gouez et d'Éric Provost qui a vraiment été la cheville ouvrière avec l'atelier permanent du travail que nous avons mené. On peut les applaudir.

Applaudissements dans l'assemblée.

Je fais cette parenthèse, parce que le risque dans des intercommunalités et les semaines que nous avons tous bien chargées, c'est ce que ces sujets de coopération territoriale passent finalement après, quand on a fait tout le reste et si on fait cela, c'est sûr qu'on n'est pas à la hauteur des défis. Dans notre enjeu d'organisation et de gouvernance collective, le fait d'avoir dédié un binôme de pilotage et un atelier permanent qui a beaucoup travaillé en amont de nos séquences collectives a à l'évidence été un ingrédient majeur. En cohérence avec la Trajectoire 2050 lancée qui avait vocation à refonder notre projet stratégique à l'échelle du Pôle, ce travail nous permet aujourd'hui d'avoir finalisé l'élaboration de l'ensemble des documents qui sont nécessaires à l'arrêt de révision du SCoT. C'est à la fois le document d'orientations et d'objectifs, le projet d'aménagement stratégique et le programme d'actions, puisque nous avons considéré ensemble que nous avons besoin à la fois de la vision stratégique que nous voulions bâtir, mais aussi de notre programme d'actions pour réussir à basculer dans le concret, dans l'effectivité et dans ce qui est perceptible in fine pour nos habitantes et nos habitants.

Chacun de ces trois documents exprime avec un niveau de granularité différent, puisqu'ils n'ont évidemment pas la même fonction, la même ambition d'une justice territoriale, sociale et climatique avec un projet qui prend en compte les différents fondements de nos territoires : les enjeux d'habitabilité qui sont aujourd'hui absolument cruciaux, les enjeux de robustesse de notre territoire, mais aussi les enjeux de coopération. C'est donc vraiment une nouvelle lecture que nous venons incarner ici avec notamment ce que nous avons travaillé ensemble. L'une des nouveautés du SCoT proposé est cet enjeu de la double armature. Je m'y arrête un instant. En effet, nous avons à la fois cet enjeu de l'armature territoriale dans une logique de polycentrisme, or on sait que cette question de polycentrisme est absolument majeure. En même temps, de la théorie à la pratique, il fallait réussir à se dire comment la décliner, ce que cela implique et comment la faire vivre de manière très concrète. D'autre part, il s'agissait d'une armature environnementale avec une logique qui ne vise pas simplement à préserver, et j'insiste sur ce point, mais aussi à restaurer nos capacités environnementales. Je ne détaille pas plus à ce stade, mais cette question sur la préservation et sur la restauration est aussi l'une des originalités de la démarche collective que nous assurons aujourd'hui.

Enfin, il y avait cette nécessité d'une nouvelle méthode de pilotage pour les années à venir en assumant à la fois les certitudes qui sont les nôtres, les convictions et les valeurs de ce

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

territoire, mais aussi la part d'incertitudes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous sommes quand même dans un contexte international, européen et national mouvant avec la nécessité d'avoir une forme de posture d'humilité aussi face aux enjeux de planification. Pouvoir se projeter vers l'avenir, oui, mais se mettre en situation de pouvoir continuer à être agile et à s'adapter autant que nécessaire est aussi l'un des éléments qui a sous-tendu notre démarche collective.

Pour finir, je voudrais insister sur deux points. Concernant le premier point, comme je l'ai dit tout à l'heure, mais je le redis, nous avons un enjeu, parce que c'est toujours un risque dans un SCoT. Au départ, quand on parle des grandes intentions et des grandes ambitions, tout le monde est plein d'allant et partie prenante, mais quand on passe du moment où l'on doit traduire ces grandes intentions et ces grandes ambitions dans des engagements et des actes où nous tous, élus, nous nous disons que cela veut dire que cela va se passer comme cela dans tel village ou que cela va avoir telle conséquence dans tel quartier, ne nous mentons pas, c'est là qu'il peut parfois y avoir un peu de flottement et c'est là que parfois collectivement on peut être tenté de baisser le pavillon. C'est pour cela que je disais tout à l'heure que nous avons réussi collectivement par la force des compromis recherchés à garder le pavillon haut pour se donner les moyens et les ambitions des discussions collectives que nous avons eues, et j'insiste sur ce point.

Je pense que nous avons pu le faire, parce qu'il y a aussi eu tout un travail d'interconnaissance réciproque, pour mieux comprendre les contraintes, les enjeux et les intérêts partagés des uns et des autres. Il faut maintenant que l'on puisse faire vivre cette dimension.

Le deuxième et dernier point que je voulais évoquer, c'est que le dialogue ne s'arrête évidemment pas non plus strictement à l'échelle du Pôle. Vous vous souvenez que nous avons accueilli pour la première fois en juin 2023 les représentants du Pays de Retz dans une logique de continuer à penser l'avenir de manière coordonnée pour l'estuaire entre ses rives nord et sud. Pour la première fois, nos SCoT auront un chapitre partagé. Ce n'est pas un acte purement symbolique. C'est une première étape qui doit inaugurer d'autres étapes à venir. De plus, nous aurons l'occasion, y compris avec d'autres estuaires ailleurs sur le territoire national, de continuer à travailler collectivement sur ces enjeux. Voilà ce que je voulais partager avec vous pour introduire cette présentation. Je vais donner la parole à Frédéric Vasse, puis à Aziliz Gouez et Éric Provost pour entrer dans le détail de la présentation.

Frédéric VASSE

Merci, Madame la Présidente. Bonjour à toutes et tous. Nous allons aller très vite sur la première présentation avant de laisser la parole à nos deux élus pilotes de la révision du SCoT. Juste pour vous rappeler que parmi les pièces du SCoT qui ont été soumises à délibération, vous retrouvez évidemment le projet d'aménagement stratégique que nous avons débattu l'année dernière, le document d'orientation et d'objectifs dont le travail a été achevé ces derniers mois jusqu'au mois de janvier, mais également les annexes que vous avez reçues dans votre convocation avec le programme d'actions.

Deux délibérations sont en jeu. La première concerne le bilan de la concertation que nous venons de passer. Il nous reste maintenant à délibérer sur l'arrêt du SCoT. Avant de revenir sur le contenu de la révision du SCoT, un point pour rappeler le chemin parcouru pour comprendre d'où vous êtes partis et pour arriver aujourd'hui. C'est d'abord le travail de refondation du projet stratégique avec la démarche Trajectoire 2050 que nous avons entreprise ensemble. Cette construction d'une vision commune nous a permis d'aborder la diversité des thèmes que vous n'avez pas oubliés avec évidemment les enjeux climatiques, l'urgence sociale, la question industrielle stratégique, la question de l'économie métropolitaine ordinaire, la métropolisation dans la justice spatiale et la question des enjeux estuariens avec un dialogue avec la rive sud, le Pays de Retz, comme l'a rappelé Johanna Rolland. À chaque fois, cette articulation de la démarche Trajectoire 2050 s'est enrichie d'ouvertures sur des sujets nouveaux pour nous tous. Je pense notamment à l'aménagement favorable à la santé, qui a servi de fil rouge dans l'écriture du futur SCoT, mais également des expérimentations

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

comme celle que nous avons menée sur le périurbain à l'épreuve du ZAN avec le Pays de Blain. Je pense au travail mené avec le département et l'ADEME, mais également à la dernière expérimentation achevée sur l'intensification foncière et d'usage, en particulier pour l'économie, qui va trouver un prolongement plus opérationnel, notamment avec la communauté de communes d'Estuaire et Sillon puisque nous lançons un partenariat avec l'ADDRN, et l'EPF de Loire Atlantique aux côtés de Estuaire et Sillon pour montrer comment nous pouvons concrètement aller un peu plus loin de façon opérationnelle sur ces sujets absolument stratégiques.

Ce sont donc 27 mois de co-construction. Nous avons démarré le 1^{er} décembre 2022. Je n'y reviendrai pas. La co-construction du PAS s'est faite grâce à la démarche Trajectoire 2050 et grâce à une mobilisation, et je le dis au nom de l'équipe du Pôle un peu incroyable, des élus de l'atelier permanent. Tout à l'heure, quelqu'un me disait en aparté : « Vous vous rendez compte du rythme que nous avons eu ! ». Oui, nous nous en rendons tous vraiment compte. Au nom de l'équipe, je veux donc saluer le travail de notre collectif d'élus. Les débats dans les EPCI ont évidemment été très nombreux. Nous avons aussi été présents le plus possible dans les cinq intercommunalités, à chaque fois qu'on nous sollicitait. Cette co-construction du DOO s'est menée jusqu'en janvier 2025. Aujourd'hui, c'est le temps de l'arrêt. Juste pour précision, la phase d'après aura lieu de mars à octobre 2025. Nous entrerons dans une phase de concertation réglementaire. Il s'agit de la consultation des personnes publiques associées qui auront trois mois pour émettre un avis sur ce que vous allez arrêter aujourd'hui, mais également l'enquête publique à laquelle tout citoyen et tout corps constitué aura le droit de participer. La date de l'approbation n'est pas encore officielle, mais ce sera au mois de décembre, puisque c'est l'engagement que nous devons tenir de tout finir en 2025. Enfin, je ne reviens pas sur la stratégie de concertation car cela a été présenté grâce à la délibération précédente par Stéphanie Arnaud qui a conduit ce travail au nom de l'équipe. Je tiens aussi à la remercier pour ce qui a été fait avec assiduité sur tous les chantiers que nous avons ouverts. Je salue également les conseils de développement qui ont été très précieux pour nous dans cette capacité à ouvrir les vannes. Au début, la façon d'ouvrir le débat a fait sourire, mais je crois que nous sommes arrivés à des choses tout à fait passionnantes grâce à eux également. Maintenant, pour entrer dans l'écriture du SCoT, Éric Provost et Aziliz Gouez vont partager les 12 marqueurs, les 12 entrées possibles forcément passionnantes et forcément passionnées dans la démonstration qu'Éric Provost et Aziliz Gouez vont assumer désormais. Merci beaucoup.

Aziliz GOUÉZ

Nous allons faire une présentation à deux voix. Nous allons commencer par vous présenter les deux premiers marqueurs qui sont des marqueurs transversaux. Concernant le premier marqueur, dont l'enjeu a été évoqué par Johanna ROLLAND en introduction, toute la difficulté du moment fait que nous devons planifier dans l'incertitude. Il y a donc là un paradoxe, mais c'est bien l'enjeu de l'époque que nous vivons. L'incertitude est politique, car on ne sait pas quels détricotages réglementaires et législatifs nous attendent, ni quel Gouvernement sera le prochain Gouvernement de la France. Cette incertitude est également géopolitique et l'annonce qui avait été faite par exemple à notre territoire d'un futur porte-avion à Saint-Nazaire résume cette incertitude qui plane sur notre situation géopolitique. L'incertitude est évidemment aussi démographique. Nous avons des projections démographiques de l'INSEE qui, pour la première fois annonce pour notre territoire un ralentissement démographique à moyen terme lié à une situation de vieillissement structurel de la population de notre territoire, comme de celle de notre pays et de l'Europe, mais toutes choses égales par ailleurs. On ne sait pas non plus quels seront les effets du changement climatique en termes de migration internationale et de migration interne à la France. La situation est donc vraiment une situation de contingence très incertaine, sans parler des effets conjoncturels économiques locaux dont on voit se multiplier des signes assez inquiétants sur le territoire pourtant très dynamique du Pôle métropolitain de Nantes-Saint-Nazaire.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Malgré tout, tout l'enjeu tend à savoir s'organiser, anticiper et planifier. Cet exercice de planification dans l'incertitude peut quand même s'appuyer sur la science pour ce qui est de notre compréhension des conséquences du changement climatique. Ce troisième SCoT met donc vraiment au cœur de la gouvernance un nouvel appareillage d'observatoire partagé avec nos partenaires que sont les agences d'urbanisme, l'INSEE et d'autres acteurs de la fabrique urbaine avec la volonté de s'appuyer sur de nouveaux outils de connaissance sur des indicateurs fiables touchant aux grands enjeux sociaux, notamment la question du logement, mais aussi du mal-logement. Je me tourne vers les conseils de développement qui avaient pris cet enjeu du logement à bras le corps.

Nous en avons largement discuté et quelles que soient les projections démographiques, ce qui compte, c'est que nous construisions les outils en matière de logement, qui répondent par exemple aux besoins d'une population vieillissante. Nous nous sommes intéressés à la question du logement modulaire, de l'habitat léger et autres. Il s'agit de tout ce qui touche aux indicateurs sociaux. Nous avons aussi eu la volonté de regarder de nouveaux indicateurs qui touchent quant à eux à la capacité des écosystèmes et à la question de la qualité des sols et de la ressource en eau. L'ambition de ce SCoT est vraiment de construire une gouvernance agile. L'enjeu n'est pas d'arrêter le SCoT aujourd'hui. Nous l'adopterons en décembre et on se donne rendez-vous dans six ans, parce que les incertitudes auxquelles nous sommes confrontés requièrent des outils de pilotage réguliers et des rendez-vous réguliers. Nous allons donc nous retrouver de manière annuelle et triennale et mettre en place un suivi régulier qui permettra éventuellement de faire évoluer nos grandes orientations sur un mode plus léger que celui qu'implique une révision ou une modification du SCoT dont nous savons qu'elles sont des procédures très lourdes. Pour finir, nous avons parlé de ce travail de 27 mois. Ce qui s'est noué au sein de l'atelier des élus consiste en une vision partagée des enjeux de notre grand territoire et c'est vraiment un capital politique très riche et très précieux. C'est aussi un capital politique commun qui va à l'encontre de certaines représentations un peu simplistes sur les oppositions entre territoires ruraux et urbains. Nous avons vraiment réussi à créer une culture politique et une vision commune. Nous avons donc la volonté de continuer à nous appuyer sur cette vision partagée et à animer de façon régulière le dialogue politique et le dialogue avec les représentants de la société civile sur notre territoire.

Éric PROVOST

Merci. Pour rebondir sur le fonctionnement de l'animation et notamment de l'atelier des élus, je crois que ce qui a aussi été primordial au-delà de la présence et de la contribution des différents élus, c'est la permanence de leur investissement. C'est-à-dire que c'est parce qu'un certain nombre d'élus sont venus de manière extrêmement régulière contribuer aux travaux et aux débats que nous avons pu avancer sur la rédaction de ce SCoT et surtout sur l'ambition qu'il porte. C'est aussi ce qu'il faut souligner et qu'il faut prolonger au-delà de l'arrêté formel et du vote du nouveau SCoT pour faire en sorte que cette dynamique que nous avons créée à l'occasion de l'élaboration du SCoT se poursuive dans sa mise en œuvre. Je le rappelle parce que cela me paraît essentiel. Cette ambition de justice territoriale, sociale et climatique est une ambition systémique et nous l'avons portée notamment au sein de l'atelier des élus. C'est un élément assez fondamental qui se répartit sur ces trois axes. Cela se traduit à la fois dans l'architecture du SCoT tel que nous allons l'arrêter. Cela se traduit aussi au travers du plan d'actions que nous allons engager dans les mois et les années qui viennent. C'est à la fois un document formel qui traduit cette ambition, mais aussi des actions à venir sur ces différentes rubriques. Je ne vais pas les détailler, car nous y reviendrons, mais l'idée était assez simple. Il s'agissait de faire en sorte qu'aucun territoire et qu'aucun habitant de ce périmètre ne doive se sentir abandonné, maltraité ou sous-traité par rapport à des questions d'accès au logement ou à l'emploi, face aux risques technologiques ou naturels qui vont arriver demain, mais aussi face aux mobilités. C'est ce que l'on veut traduire dans cette ambition systémique pour faire en sorte que l'on puisse être vraiment au cœur des préoccupations de nos habitants. Il y en avait des exemples dans la presse cette semaine et si je prends

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

l'exemple des mobilités, c'est à la fois la question du SERM qui est un grand dispositif de mobilité, mais aussi des réponses très concrètes et très opérationnelles à des habitants qui ne sont pas encore complètement concernés par ce sujet, mais qui, au contraire, sont en attente de covoiturage sur de la mobilité vélo à haut niveau de service.

C'est à la fois faire en sorte qu'on porte de gros sujets, mais également qu'on apporte des réponses concrètes. La question de savoir comment arriver à bien déployer le dispositif de mobilité est d'ailleurs revenue assez souvent dans les ateliers. Sur le logement, l'accès au logement pour tous est aussi l'un des axes majeurs et nous y reviendrons dans un autre marqueur. C'est là aussi l'un des sujets de préoccupation de l'ensemble des élus. Je laisse Aziliz Gouez continuer.

Aziliz GOUÉZ

Nous entrons dans le premier chapitre du SCoT sur l'habitabilité avec un premier marqueur qu'a présenté Johanna Rolland qui est celui d'un SCoT qui porte au même niveau l'armature urbaine d'une part et l'armature environnementale d'autre part, considérant qu'aujourd'hui on ne peut pas penser les activités humaines sans penser en même temps la vie et la santé des écosystèmes. C'est bien aujourd'hui l'armature urbaine et l'armature environnementale qui font territoire. Cette double armature est représentée sous forme circulaire. Vous reconnaîtrez peut-être une représentation qui est assez bien connue désormais, celle du donut. Elle fait apparaître à la fois la finitude des ressources naturelles ou ce que l'on appelle « le plafond environnemental ». Ce sont bien ces limites qui conditionnent aujourd'hui l'habitabilité de notre territoire et les conditions de l'épanouissement de la vie en son sein. Vous voyez représentées de façon systémique les vulnérabilités qui ne sont évidemment pas uniquement environnementales, mais aussi économiques et sociales. C'est ce que l'on appelle le « plancher social » qui nous renvoie à un certain nombre d'enjeux qui sont déclinés dans le SCoT autour de la question du logement, du logement digne, de l'alimentation de qualité, de la répartition des emplois et autres. La façon dont cette double armature est déclinée dans le SCoT passe par exemple par une déclinaison des principes, non seulement d'adaptation au changement climatique, mais aussi d'atténuation autant que possible des dérèglements causés par ce changement climatique par la prise en compte des risques cumulés. Notre territoire d'estuaire est un territoire très riche, mais aussi un territoire de vulnérabilité qui se décline de nombreuses façons. Nous avons traité la question des risques de submersion, d'inondation, de salinisation des zones humides et autres. L'une des traductions que vous verrez très fortement dans le SCoT, c'est l'attention que nous portons désormais à la vie des sols, mais aussi aux capacités que présentent des sols vivants, notamment la capacité en matière de stockage du carbone. Nous avons donc traité dans ce SCoT la question paysagère d'une façon assez nouvelle par rapport aux SCoT précédents en regardant de façon très fine et très spatialisée les enjeux liés à la fois à la trame bocagère, mais aussi par exemple aux prairies permanentes avec des objectifs de reconquête de notre trame bocagère et de notre potentiel herbager qui sont assez ambitieux et qui devront aussi trouver des déclinaisons dans le programme d'actions. Éric Provost y reviendra à la fin. Ainsi que Johanna Rolland l'a dit, nous passons vraiment d'une logique de simple préservation de nos écosystèmes et de nos milieux à une logique de restauration des capacités de ces écosystèmes. Nous sommes donc bien sur l'idée d'un bassin de vie au sens fort du terme comme creuset d'habitabilité à long terme.

Le deuxième marqueur dans ce chapitre de l'habitabilité est également l'une des nouveautés du SCoT. Nous avons pensé ce SCoT comme un ensemble de mesures qui sont favorables à ce qu'on appelle la « santé globale » ou la « santé unique » qui nous renvoie à une approche qui prend en compte les liens étroits indissociables qui unissent la santé humaine et la santé des milieux (végétaux et animaux). Par exemple, dans un territoire littoral se pose la question des milieux d'eau douce et de mer dans lesquels nous nous baignons. Le SCoT s'est penché sur ces questions, mais aussi celle des coquillages que nous consommons.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

On voit bien comment il y a là des enjeux qui sont à la fois des enjeux environnementaux, de santé publique et économiques qui sont aujourd'hui dans une passe un peu compliquée du fait du changement climatique qui affecte nos zones littorales. Cette approche de santé globale nous a amenés à vraiment regarder notre document d'urbanisme de façon plus pluridisciplinaire en encourageant des choix d'aménagements qui minimisent l'exposition de nos populations aux facteurs de risque. Je n'en citerai qu'un, mais il y a par exemple la question très importante autour de la protection des zones de captage d'eau. Au contraire, nous avons cherché des solutions d'aménagements qui maximisent les conditions d'épanouissement des activités sur notre territoire et qui maximisent aussi les facteurs de protection de notre population. Nous avons déployé dans ce SCoT ce que l'on appelle un « urbanisme favorable à la santé ». Quand on parle par exemple de renaturation, il faut bien avoir en tête que ces enjeux d'accès à des espaces publics végétalisés sont des questions qui se posent autant en milieu rural qu'en milieu urbain. On voit bien aujourd'hui après l'expérience du confinement lié au Covid combien l'accès à ces espaces publics végétalisés et à des zones de rafraîchissement est essentiel à la santé mentale de nos populations, à l'activité physique et à la lutte contre l'isolement. Ce sont donc des questions qui ont une acuité nouvelle auxquelles nous avons essayé de répondre dans ce SCoT. Je pense que nous pouvons nous en arrêter là.

La dernière dimension à laquelle nous avons accordé une attention particulière est celle des inégalités territoriales, mais aussi sociales, avec une attention accordée aux publics les plus vulnérables. Par « plus vulnérables », on pense aussi aux enfants et aux personnes âgées qui sont aujourd'hui les publics que nous prenons en compte de façon particulière dans nos doctrines d'aménagement du territoire et d'aménagement urbain. L'un des points durs du SCoT correspond au troisième marqueur dans ce chapitre de l'habitabilité. C'est l'un des sujets qui a évidemment beaucoup occupé les travaux de l'atelier des élus sur la base non seulement d'une loi climat et résilience qui nous donnait des objectifs en termes de sobriété foncière, mais aussi sur la base de tout le travail effectué par le SCoT précédent.

Nous avons travaillé sur la grande question de ce que l'on appelle le Zéro Artificialisation Nette ou ZAN. Dans la façon dont nous traitons la question du sol aujourd'hui, on voit bien que le sol n'est pas considéré comme une simple surface à aménager, mais nous avons vraiment pris en compte les sols vivants et nourriciers. Si nous nous sommes donnés des objectifs ambitieux de sobriété foncière, c'est bien en prenant pleinement en compte le rôle qu'ont les sols aujourd'hui dans la préservation de l'habitabilité du territoire. La trajectoire de sobriété foncière dans ce SCoT 3 est qualifiée de « singulière et mature » parce que nos intercommunalités étaient déjà très fortement engagées depuis le SCoT 2 dans une trajectoire de sobriété foncière. Je pense que cet effort se voit de façon très nette sur le schéma que vous avez sous les yeux lorsque vous regardez la période de référence 2011-2020 qui traduit déjà des efforts considérables par rapport à la période 1999-2011 qui nous renvoie à un tout autre monde et à de toutes autres pratiques en matière de consommation foncière.

On peut parler de maturité parce qu'il y a vraiment une exigence partagée dans l'esprit de la loi ZAN parmi les élus du territoire quelle que soit leur sensibilité politique, ainsi que nous l'avons constaté au sein de l'atelier des élus. Je dis bien dans l'esprit de la loi ZAN, parce que nous nous sommes parfois posés des questions sur la lettre de cette loi. Au-delà de ce que nous avons acté en termes de trajectoire chiffrée de consommation foncière, soit une réduction de 50% pour la période 2021-2030 et un horizon de 0 net en ligne de mire pour 2050, nous avons vraiment travaillé dans un esprit de solidarité très concrète avec un effort de péréquation entre les intercommunalités qui sont membres du Pôle et la mise en place d'une enveloppe foncière mutualisée dont le fonctionnement et les critères d'application seront décidés dans le cadre de la future gouvernance de notre SCoT.

Pour finir sur ce marqueur de la sobriété foncière, ce qui était notable réside dans cette volonté partagée de tenir une trajectoire exigeante quels que soient les revirements législatifs que nous avons commencé à connaître et que nous pourrions peut-être connaître demain.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Éric PROVOST

Nous passons maintenant au chapitre de la robustesse. Aziliz Gouez évoquait un point dur. Je pense que le marqueur numéro 6 peut aussi être considéré comme un sujet extrêmement conséquent, ne serait-ce que pour se remettre bien en tête que les comptes que vous avez là sont à l'horizon 2050. Je rappelle que nous sommes en 2025. Nous avons donc 25 ans pour passer de la courbe tendancielle telle qu'elle est décrite sur le schéma à la courbe souhaitée, soit passer de 5 millions de tonnes d'émissions de gaz à effet de serre à 1 million de tonnes. Je pense qu'il va falloir mobiliser tous les leviers disponibles et c'est ce que le SCoT décrit déjà dans son document. Les leviers disponibles sont constitués tout d'abord par la sobriété. C'est un sujet que nous avons un peu oublié. Certains se rappellent que nous n'avons pas de pétrole, mais des idées. Je me dis que la sobriété doit revenir d'actualité et la manière dont on peut la traiter, c'est aussi au travers des efforts à mettre en œuvre sur la rénovation du logement. Plus globalement, c'est bien sûr la décarbonation de nos mobilités. Les collectivités locales, notamment les deux cœurs d'agglomération, sont à l'œuvre sur ce sujet, mais c'est aussi la décarbonation de notre industrie avec par exemple ce qui est engagé sur l'espace industriel-portuaire au travers de ZIBAC ou Zone Industrielle Bas Carbone. Nous avons là de gros émetteurs de carbone. C'est donc aussi toute cette action-là. C'est tout le travail que nous avons mené et que nous continuerons sur la production d'énergies renouvelables. Nous avons une capacité à produire des énergies renouvelables sur le territoire du SCoT. Les leviers sont donc là, mais le pas de temps est extrêmement concentré. Nous sommes donc sur un objectif qui est très ambitieux. Lorsque nous atteindrons ce million de tonnes d'émissions, il nous faudra encore le compenser pour arriver à zéro. C'est là qu'interviennent les atouts du territoire. La compensation et le stockage carbone se feront par nos forêts, nos marais et nos capacités à replanter des haies et des boisements. Là aussi, nous avons eu beaucoup de discussions sur ce sujet. Nous avons conservé des indicateurs guides et une très forte ambition sur la manière de répondre à cette problématique. Le marqueur numéro 6 est donc un sujet extrêmement conséquent.

Le marqueur numéro 7 est très important. C'est l'une des grandes innovations de ce SCoT. Il s'agit de faire en sorte que nous soyons en capacité d'accueillir pour vivre bien. Cela veut dire que nous avons envisagé que la multipolarité soit un peu le guide de notre document avec une innovation qui est celle de passer à quatre niveaux de polarité, quand nous avions précédemment trois niveaux afin de faire en sorte au sein de chacune de ces polarités que nous ayons des droits et des devoirs différenciés sur ces polarités avec un élément de fond qui est l'intensification des centralités. Il s'agit de faire en sorte que les centralités, qu'elles soient de quartier, de bourg ou de village, soient le marqueur de notre action avec une offre de services de proximité qui soient là aussi adaptés, mais qui se déploient à toutes les échelles. Enfin, bien sûr il y a une approche des deux cœurs métropolitains nantais et nazairien dans ce maillage de nos polarités.

Le marqueur numéro 8 a évidemment fait l'objet de débats très importants au sein du SCoT tout simplement pour rappeler notre ambition sur la question du logement, mais aussi les difficultés que nous rencontrons même aujourd'hui pour atteindre les objectifs du SCoT en cours. Ce qui me paraît tout à fait fondamental, c'est qu'on va retrouver dans le SCoT de manière extrêmement détaillée la manière dont nous proposons d'avancer sur cette question de l'accès au logement, le parcours résidentiel et comment nos habitants vont pouvoir être inscrits dans ce parcours résidentiel, mais aussi faire en sorte que le logement soit abordable. C'est bien l'une des questions fondamentales qui se posent aujourd'hui. Aujourd'hui, beaucoup de nos habitants n'accèdent pas au logement, notamment pour des questions financières, mais aussi de disponibilité et de capacité à pouvoir entrer dans ce parcours résidentiel.

Trois périodes ont été définies avec des évolutions très importantes sur chacune de ces périodes et plutôt à la baisse en termes de besoins de production de logements. Cela a fait l'objet de débats très importants, bien sûr en lien avec la question de la démographie. Typiquement, c'est bien le sujet sur lequel le dispositif de suivi et d'évaluation devra être

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

extrêmement pertinent. Aujourd'hui, nous faisons une projection. Nous avons beaucoup débattu sur la manière dont on pouvait la traduire dans ces chiffres. C'est un point d'attention extrêmement fort qu'être en capacité de piloter et d'animer ce marqueur, parce qu'il ne manquera pas de nous requestionner. Aziliz Gouez l'évoquait tout à l'heure : quid de l'impact de projets économiques sur certains de nos secteurs, des migrations notamment climatiques et ne venant pas forcément de très loin. On voit qu'il y a une tendance de la population qui remonte du sud de la France vers l'ouest. Comment est-ce que tout cela va se traduire dans des chiffres qui sont aujourd'hui ceux qui nous sont fournis par l'INSEE et nos agences et qui nous permettent de définir cette trajectoire. Il y a donc un sujet de discussion et d'évaluation qui sera extrêmement important dans les mois qui viennent, dès que nous aurons arrêté notre SCoT. Je repasse la parole à Aziliz Gouez.

Aziliz GOUÉZ

Le neuvième marqueur touche à la question économique. En préambule, il faut observer qu'autant il y a dans ce pays une certaine capacité à planifier le logement, autant la planification économique et la question de la spatialisation des emplois est un sujet beaucoup plus complexe. Je le pose, parce que la spatialisation des logements est quand même vraiment au cœur du SCoT. On voit bien à quel point la spatialisation de l'emploi est importante, parce que l'équilibre des territoires ne consiste pas seulement dans la distribution de l'habitat. C'est évidemment aussi l'adéquation entre l'activité économique et le peuplement, mais nous avons là des leviers qui ne sont pas complètement au point. Le territoire de Nantes-Saint-Nazaire est un territoire qui a énormément d'atouts avec quelques grandes infrastructures structurantes quand on pense le développement économique. Je pense notamment à la présence d'un grand port maritime sur notre territoire qui est quand même l'une des portes d'entrée de l'économie mondiale. C'est un atout majeur qui fait quand même la différence entre ce territoire de Nantes-Saint-Nazaire et d'autres. Il existe aussi un socle industriel très robuste et des filières historiques que nous avons à cœur de consolider et pas seulement de faire entrer en transition. Il faut vraiment avoir ces deux enjeux en tête, parce qu'on parle beaucoup de décarbonation de l'industrie et c'est effectivement un enjeu très important. Il y a un consensus de nos élus sur la nécessité d'accompagner cette décarbonation. Néanmoins, nous avons aussi aujourd'hui un impératif de consolidation de ce socle industriel dont on voit qu'il est fragilisé et qu'il pourrait souffrir de la conjoncture économique qui s'annonce.

Parmi les atouts, il faut aussi mentionner le maillage. Nous parlions de polycentrisme et c'est aussi l'une des forces de notre territoire en matière de développement économique. Les activités économiques ne sont pas concentrées dans quelques centralités seulement.

Elles sont très largement distribuées sur notre territoire. Nous avons donc eu une attention particulière à ce qu'on appelle l'économie de proximité. Ce qui était aussi très intéressant dans les discussions autour de la révision de notre SCoT, c'est l'attention qui a été portée à l'agriculture comme constituant l'une des filières stratégiques du territoire du Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire.

Ce point était assez nouveau dans les discussions autour du SCoT. Les atouts sont donc ceux-là, mais il faut vraiment avoir une certaine modestie dans la façon dont on pense les leviers du SCoT en matière de développement économique, puisque l'impact du SCoT est tout de même relativement indirect. L'objectif tel que nous l'avons décliné dans ce document est un objectif de consolidation et d'accompagnement des transitions en mettant en place des modes d'aménagement qui soutiennent ces évolutions et qui favorisent la robustesse des grandes filières du territoire et de notre tissu économique. Nous avons donc eu une vigilance à toutes les formes de risques, à commencer par la question du retrait du littoral. La grande nouveauté dans ce SCoT, c'est l'accent qui a été mis sur l'intensification des zones d'activités économiques avec une expérimentation très intéressante dont nous tirons les leçons. Pour ceux d'entre vous qui étaient présents à la dernière rencontre de Trajectoire 2050, vous aurez compris combien cet enjeu d'intensification des zones d'activités existantes qui est l'un des

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

leviers dont nous disposons demain pour agir sur le foncier économique. Je regarde David Samzun parce que c'est quand même l'un des sujets de notre établissement public foncier. À l'horizon, nous avons quand même vraiment en ligne de mire la construction d'une vision commune.

Aziliz GOUEZ

Nous avons en ligne de mire cet horizon de construction d'une vision commune sur le foncier économique et d'une stratégie foncière qui soit partagées à l'échelle de ce grand territoire. Un autre grand sujet dont Éric Provost a déjà commencé à dire quelques mots concerne la question des mobilités. Nous avons là aussi été guidés par un double impératif de justice sociale et de cohésion territoriale avec une attention à la façon dont des services et des possibilités de mobilité sont à disposition des habitants de tous les territoires du Pôle, justice territoriale d'un côté et de l'autre, le grand sujet de la décarbonation dans la construction de stratégies partagées qui offrent des alternatives à l'autosolisme avec des discussions qui se sont quand même déroulées dans une séquence post-Covid où chacun était très sensibilisé à la question des mobilités actives telles la marche à pied et le vélo. Tout ce faisceau d'attentions fait que nous avons partagé une stratégie qui est en lien avec le Service Express Régional Métropolitain ou SERM dans une conjoncture où on aimerait bien que ce projet avance mieux ou plus vite que cela n'est le cas en ce moment. Il s'agit aussi de la volonté de réaffirmer à travers de SERM le lien entre Nantes et Saint-Nazaire et le déploiement de toute une série de stratégies en matière de covoiturage et pistes cyclables à l'échelle du Pôle. Je termine par l'attention particulière au rôle des villes qui sont dotées d'une gare, puisque ces villes ont des responsabilités spécifiques à la fois en termes de nœuds pour les mobilités, mais aussi comme polarités intermédiaires à partir desquelles on peut vraiment construire des stratégies intégrées qui regardent à la fois le développement économique, le logement et les mobilités.

Éric PROVOST

Merci. Le dernier grand chapitre concerne la coopération avec l'estuaire de la Loire au cœur de cette coopération et les deux rives. C'est une innovation importante du SCoT à la fois dans sa traduction écrite, mais dans la manière dont nous avons engagé un certain nombre de diagnostics avec le sud Loire, comme par exemple l'état initial de l'environnement que nous avons fait en commun. Cet estuaire de la Loire en coopération, c'est bien sûr à la fois la question du lien que représente aujourd'hui la Loire, mais aussi celle de la barrière qu'elle peut souvent amener. Il existe donc des enjeux estuariens sur lesquels le Pôle métropolitain souhaite s'investir très fortement. Ces enjeux estuariens concernent à la fois les questions d'évolution climatique et notamment la question de la montée des eaux dans l'estuaire et ses conséquences sur un certain nombre d'usages, donc forcément la manière dont nous allons pouvoir envisager demain l'évolution de l'estuaire de la Loire dans toutes ses composantes, qu'elles relèvent de l'industrie portuaire, mais aussi liées à la manière d'y habiter ou l'impact sur l'agriculture, puisqu'un certain nombre de terres agricoles pourraient être concernées par cette évolution dans l'estuaire. Cela constitue donc un enjeu estuarien extrêmement présent. D'autre part, le dialogue avec les SCoT voisins au-delà du Pays de Retz, notamment le secteur de Pontchâteau ou le secteur de Cap atlantique qui sont des SCoT voisins mais pour lesquels le bassin de vie ou les liaisons avec nos territoires sont extrêmement forts que ce soit sur le plan de l'emploi, des mobilités ou des loisirs. L'idée est donc d'instaurer un dialogue que nous avons peut-être sous-estimé dans les SCoT précédents. On voit bien que nous trouverons quelquefois les solutions au travers du dialogue et de la manière dont nous allons discuter avec les territoires qui impactent ou que nous impactons au travers de nos décisions d'organisation et d'aménagement du territoire.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Enfin, le dernier marqueur concerne le programme d'actions que nous avons déjà évoqué. Nous sommes dans la continuité de ce que nous avons fait dans le SCoT précédent, puisque nous avons déjà engagé cette démarche qui n'avait rien d'obligatoire. Aujourd'hui, il y a une obligation de présenter un programme d'actions. C'est donc bien naturellement que nous l'engageons. Ce qui me paraît fondamental, c'est qu'au travers des actions qui sont d'ores et déjà retenues, je pense qu'on passe d'un dispositif où nous expérimentions et nous engageons des actions même si ces actions étaient parfaitement pertinentes à des actions plus structurantes. Quand je vois que nous avons laissé le choix d'éventuellement modifier ces actions, aujourd'hui, telles que je les ai lues et parcourues, j'aimerais que nous puissions toutes les garder parce que je crois qu'elles ont vraiment une dimension extrêmement structurante pour ce SCoT. Si on peut en ajouter, ce sera très bien. En tout cas, je pense que nous avons déjà un socle d'actions extrêmement conséquent qui nous permettra de garder la dynamique que nous avons évoquée sur ce SCoT. Je ne vais peut-être pas revenir dans le détail, mais, par exemple, l'idée d'engager le renouvellement urbain sur tout le territoire est un sujet qui nous concerne tous, qu'on soit en cœur d'agglomération, en périphérie ou en milieu rural. Comment faire pour mettre en œuvre ce renouvellement urbain et avec quelle ingénierie ? Un autre sujet extrêmement important est ce que nous avons appelé le « désir d'habiter ». Comment est-ce que nos populations comprennent et acceptent l'intensification nécessaire que nous avons à mettre en œuvre en termes de constructions et de logements ? Ainsi que nous l'avons évoqué, aménager le territoire revient maintenant aussi à prendre en compte la fonctionnalité des sols. On ne les regardait qu'au travers de la capacité qu'ils offraient d'aménager demain. Nous voulons regarder en quoi il faut faire des choix de tel ou tel périmètre foncier, parce que nous prendrons aussi en compte sa qualité agricole ou sa fonctionnalité environnementale. Ce sont donc des actions dont je pourrais multiplier les exemples. Je pense que nous sommes là sur une dimension extrêmement structurante pour l'avenir de ce document qui ne restera pas uniquement le document de référence, mais qui sera bien le document qui nous accompagnera dans les 15 ou 20 ans qui viennent pour mettre en œuvre l'ensemble des ambitions que nous avons portées au cours de ces débats sur le nouveau SCoT.

Johanna ROLLAND

Je crois qu'on peut les applaudir.

Applaudissements dans l'assemblée.

Merci à vous deux pour cette présentation. Je voudrais vraiment souligner la grande pédagogie avec laquelle ces 12 marqueurs ont été mis en forme et proposés. Je le dis parce qu'il me semble qu'au-delà de la séance d'aujourd'hui, franchement, quand on voit l'intensité de tout ce qu'il y a dans le SCoT, on aurait pu faire un document de 119 pages aussi technocrate qu'illisible. La France a parfois cette capacité singulière. Je l'évoque là parce que je crois que ce travail qui est le fruit de notre démarche collective de formalisation pédagogique des marqueurs doit pouvoir nous être utile et nous servir les uns et les autres dans nos vies quotidiennes d'élus quand on va évoquer les questions d'interactions entre la santé et l'environnement, pour ne prendre que cet exemple de marqueur. La manière dont les choses ont été proposées doit aussi être un point d'appui et un point ressource pour ce que nous faisons les uns et les autres sur nos territoires. Le débat est ouvert. Jean-Sébastien Guitton.

Jean-Sébastien GUITTON

Je suis élu métropolitain de Nantes métropole en charge du cycle de l'eau et de la biodiversité. Par ailleurs, je suis Maire d'Orvault. Tout d'abord quelques mots pour remercier les élus qui ont déjà été cités, tous ceux qui ont contribué et aussi beaucoup aux équipes qui ont animé ce travail. C'est vrai que le SCoT peut vite être considéré comme un document très

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

technocrate, ainsi que Johanna Rolland l'a dit. Même le processus peut sembler un peu lointain. La manière dont ce travail a été animé m'a plutôt agréablement surpris en tant que nouvel élu sur la capacité à mettre en discussion sur un territoire qui est contrasté et qui a des réalités différentes.

Quand on vit au cœur de Nantes métropole ou quand on vit sur les territoires plus ruraux, on n'a évidemment pas exactement la même réalité. Pourtant, vous avez réussi et nous avons réussi collectivement, mais je veux surtout donner la responsabilité de cela à la fois aux élus qui ont animé et aux services, à rendre ce travail très passionnant politiquement. Je veux donc vraiment vous remercier pour cela. Ce dialogue n'a pas seulement été respectueux de nos différences, mais il a aussi beaucoup montré que nous souhaitons partager une trajectoire commune et, ainsi que Johanna Rolland l'a dit, cette trajectoire du plus grand dénominateur est ambitieuse et se veut être à la hauteur des enjeux.

Quand on dit « à la hauteur des enjeux », ce n'est pas non plus un sujet technocrate, mais il s'agit juste de veiller à la qualité de vie de chacune et de chacun aujourd'hui et demain. Plusieurs trajectoires ont été très bien résumées et bien présentées.

Quand on parle de neutralité carbone, on parle évidemment des mobilités et de production d'énergie, mais, plus concrètement, on parle du quotidien. Je trouve que ce SCoT nous place sur cette trajectoire positive et nous en sommes vraiment très heureux. L'autre grand enjeu est celui du sol et de la zéro artificialisation nette. Ce SCoT nous invite collectivement à suivre cette trajectoire et à l'avoir en ligne de mire. Là aussi, ce n'est pas seulement pour répondre à une obligation réglementaire, mais parce que nous sommes toutes et tous conscients que le sol est une ressource qui devient stratégique pour la production agricole et la gestion du cycle de l'eau et on voit bien que cela induit des politiques de logement et d'aménagement économique. La question de notre agriculture est aussi posée. Je suis donc très heureux d'être élu d'un territoire qui assume ses trajectoires et qui se donne les moyens de les respecter.

Devant nous, nous avons quand même aussi quelques points de vigilance parce que beaucoup d'enjeux ont été cités comme des enjeux très importants et en même temps difficiles à relever tout d'abord parce que les trajectoires sont parfois difficiles à tenir. Il est important de faire très régulièrement ensemble le point sur nos trajectoires pour savoir où nous en sommes tous les ans ou tous les trois ans. Cela me paraît vraiment fondamental, parce que peut-être que des ajustements seront à faire dans un sens ou l'autre. Nous avons aussi parlé des perspectives du nombre de logements. Nous avons eu des débats entre nous pour savoir quel était notre propre impact sur la trajectoire des logements à accueillir. Il n'y a pas de doute que nous devons être un territoire qui permet à chacune et chacun de vivre, de se loger et de se déplacer. Dans les points d'attention que quelques-uns d'entre nous ont, il y a la question des zones d'activité économique. Comme nous l'avons dit, c'est un enjeu important à la fois par leur répartition sur le territoire, parce qu'elles permettent derrière de rendre crédible à la fois la qualité de vie sur l'ensemble du territoire et la répartition des logements et à la fois parce qu'on sait que nous avons des défis. Nous avons eu des temps d'échanges très intéressants sur ce sujet pour rendre nos zones d'activité économique intenses et faire en sorte qu'on soit capables de faire mieux avec moins de surfaces artificialisées. C'est donc évidemment l'un des défis que nous avons à relever. Je conclus en parlant d'un point auquel je suis particulièrement attentif concernant la question de l'estuaire que je partage avec Éric Provost parce que nous avons l'occasion d'en parler régulièrement. C'est important que cela soit cité comme un point crucial de l'avenir de notre territoire et derrière, il y a l'estuaire et l'eau. Le sujet de l'eau et celui de l'estuaire sont cruciaux parce que quand on parle de l'eau, on parle en effet de la santé. Il y a la question des aires de captage et de l'agriculture sur ces quelques pourcents de notre territoire qui ont un rôle crucial sur la santé.

Quand on parle de l'estuaire, on parle aussi de notre prise d'eau en Loire qui dépend bien sûr du changement climatique, d'évolutions de montée du niveau de la mer, du fait que le débit de la Loire en été sera plus faible qu'avant, mais il dépend aussi de choix que nous réalisons en termes d'aménagement sur l'estuaire lui-même et sur le fleuve lui-même. Il est donc important que nous n'oublions pas cela dans nos visions stratégiques. Quand on parle de

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

l'eau, on parle de sécheresse et potentiellement d'inondations sur notre territoire. Nous faisons bien sûr moins souvent la une que le sud de la France. On a vu cette année que nous pouvions aussi être très concernés. Nous avons une pensée pour nos voisins du nord du département ou des départements voisins. La question du ZAN vient aussi interroger cette capacité que nous avons à préparer nos territoires pour que lors d'événements de précipitations majeures nous n'ayons pas d'habitants qui souffrent de ces inondations. Il s'agit de préparer l'avenir. Il y a aussi des enjeux de biodiversité majeurs. Nous sommes traversés par cet estuaire. Nous avons la responsabilité de se dire : est-ce que nous voulons être traversés par un flux d'eau ou est-ce que nous voulons avoir au cœur de notre territoire un estuaire vivant ? Cela fait partie des défis que nous avons à relever ensemble et qui sont intégrés dans ce SCoT. Je suis très satisfait des trajectoires qui nous dessinons ensemble. Merci à toutes et tous.

Johanna ROLLAND

Merci. Anthony Berthelot.

Anthony BERTHELOT

Bonjour à toutes et tous. Je suis élu métropolitain et Maire de la ville d'Indre. Je m'associe aux remerciements qui ont été effectués. Il y a quatre points que je voulais souligner. Premièrement, je souhaitais féliciter la maturité et la responsabilité de chacun et chacune au regard des engagements sur le ZAN. Au regard de tout ce que vous avez dit, on voit que ce zéro artificialisation va aussi contribuer à une sécurisation du territoire. Vous parlez d'impact climatique majeur sur un estuaire où l'eau monte et où l'on voit que les pluies incessantes peuvent provoquer de nombreux dégâts pour nos habitants et notre territoire. Ce zéro artificialisation nette doit aussi pouvoir contribuer à ces efforts que nous devons mener collectivement. On voit les impacts immédiats, mais il faut mesurer les dégâts et tout ce que cela peut amener. Ce sont des économies à grande échelle dans le temps. En plus, on voit qu'il y a aujourd'hui un assouplissement de cette loi qui est proposée. Je fais écho avec la décarbonation et les objectifs qu'on se donne de 5 tonnes à 1 tonne en 25 ans. Si on repousse ce ZAN dans le temps, je ne vois pas comment les choses sont faisables. Voilà ma position sur ces questions aujourd'hui extrêmement politiques. La maturité et la responsabilité sont donc à saluer à mon sens.

Deuxièmement, on voit bien qu'il y a aussi beaucoup d'éléments exogènes à notre gouvernance. Il y a une urgence sur la question du SERM. On parle de polycentrisme. Si on n'a pas un accompagnement encore plus fort et une vitesse beaucoup plus grande de déploiement des mobilités, notamment du train, des cars et autres mobilités, ce polycentrisme que nous appelons de nos vœux ne va pas pouvoir se réaliser dans des temps assez rapides tel qu'on le souhaiterait. Collectivement, à travers ce SCoT et cette union des intercommunalités de ce grand bassin de vie, il faut que nous puissions être mobilisés collectivement pour appeler de nos vœux une accélération de la mise en œuvre de ce SERM, parce que quand on entend des dates dans la presse, cela n'enthousiasme pas les habitants du territoire de savoir que ce sera peut-être en 2037. À un moment, c'est déconnecté de toute réalité. On parle justement de croire en la politique et en nos élus, mais quand on annonce des actions qui sont dans des temporalités aussi lointaines, on n'emmène personne avec nous. J'invite chacune et chacun à se mobiliser dans un collectif à l'échelle du SCoT, voire au-delà, pour appeler de nos vœux à ce que cela se développe beaucoup plus vite. Sur la question de l'habitat, il y a des éléments qui ont été posés. C'est un grand pas en avant que nous arrivions à avoir des compromis entre nous sur des minimums d'habitat et de logements sociaux sur nos territoires. Je dis bien « minimums », parce que si on parle de polycentrisme, ce dernier appelle une mixité plus grande à l'échelle du SCoT. Aujourd'hui, c'est un premier pas, mais si demain ce que nous posons là permet aussi d'avoir une diversité d'entreprises à l'échelle du territoire avec un redéploiement des forces, il faut aussi que nous ayons un redéploiement plus fort de notre habitat. C'est une entrée qui est fixée aujourd'hui, donc c'est

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

plutôt intéressant et encourageant, mais je crois qu'il faut vraiment qu'on se pose comme base et non comme objectif que nous allions beaucoup plus en avant dans le temps sur cette mixité d'habitat sur notre territoire.

Merci pour ce travail. J'ai rejoint ce Comité syndical assez tardivement. Je félicite tout le travail de chacune et chacun pour mettre en œuvre ce qui a été fait, mais aussi les partenaires de la société civile car je sais que ce n'est pas forcément simple de mobiliser autour de vous pour mettre en place des réunions et des temps de concertation. C'est extrêmement complexe, donc bravo à vous et merci pour votre engagement.

Johanna ROLLAND

Merci. Je regarde les collègues des différentes intercommunalités. Bertrand Affilé.

Bertrand AFFILÉ

Je voulais rebondir sur ce que disait Anthony Berthelot sur le SERM. Certains parmi vous savent que nous avons fait le Service Express Métropolitain en termes de mobilité.

Nous avons eu hier une première réunion de lancement. J'ai commencé la réunion quasiment en disant qu'il fallait réfléchir et se mettre ensemble pour essayer de bâtir des ambitions en termes de mobilités performantes, durables et autres à un moment où la première brique que nous avons construite ensemble au Pôle avec la région qui était la ligne de covoiturage à haut niveau de service était abandonnée par la région pour l'année 2025. Par la suite, on ne sait pas trop.

Par ailleurs, la Présidente de région déclare que de toute façon, il n'y aura pas d'adoption par la région de la partie additionnelle du versement mobilité qui permettrait de financer de nouveaux services. On en est réduit à financer et mettre en place des services nouveaux sans vraiment avoir de financement pour le faire. Mon expérience en la matière montre que dans ce cas-là on peut toujours se réunir, organiser des réunions et en discuter avec tout le monde. Cela ne mange pas de pain et cela ne coûte pas d'argent. Par contre, à un moment ou un autre, nous sommes attendus sur des résultats et là, cela va être compliqué à cause de la temporalité, comme Anthony Berthelot l'a dit. On sait bien que plus on est sur des infrastructures importantes et qui sont collectivement porteuses de services supplémentaires tel le train, les lignes de car à haut niveau de service avec des emplacements réservés, plus cela prend du temps à mettre en œuvre et pour le train c'est séculaire. Il faut effectivement parfois 15 ou 20 ans pour mettre en place un projet et c'est de plus en plus compliqué aujourd'hui et vous le savez bien. En effet, c'est compliqué dès qu'on doit abattre trois arbres et parfois des peupliers. Je ne parle pas de chênes centenaires, mais d'arbres qui ont de toute façon été plantés pour être coupés. Je pense donc qu'il va y avoir un hiatus parce que si on s'appuie vraiment sur le SERM et qu'on veut vraiment travailler sur ce sujet, nous risquons d'être en déphasage à un moment ou un autre. En tout cas, on ne démarre pas bien. Je pense que plus nous serons nombreux à pousser et à dire qu'il y a des urgences et c'est de l'intérêt de notre SCoT de le dire précisément. J'ai participé à d'autres travaux sur les SCoT précédents et ce n'est plus simplement l'interconnexion des territoires sur laquelle nous avons déjà bien travaillé dans le SCoT précédent, ce qui se joue maintenant, c'est l'interconnexion de nos destins. Nous partageons un territoire. Nous y vivons. Nous sommes tous en lien les uns avec les autres. La question est de définir comment pouvoir se déplacer, décarboner et faire en sorte que notre environnement non seulement ne soit pas dégradé, mais soit même restauré. Comme Aziliz Gouez l'a dit, c'est vraiment vers cela qu'il faut tendre. Pour moi, c'est la valeur ajoutée fondamentale de ce SCoT et en termes de mobilité nous devons arriver à nous remuer pour que cela aille plus vite. Nous ne pouvons plus nous permettre de dire : « On va discuter. ». Samedi à 11h00, il y a une manifestation d'élus chez Jacques Garreau à Bouaye parce que les citoyens, les collectifs, les acteurs sociaux, la société civile organisée et les élus des territoires disent que cela ne va pas assez vite. Il faut donc que nous allions plus vite collectivement.

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

Johanna ROLLAND

Merci. Jean-Michel Crand.

Jean-Michel CRAND

Je suis de Saint-Nazaire agglomération, vice-Président en charge de l'urbanisme dont le PLUI et je suis également Maire de Saint-Malo-de-Guersac. Je n'avais pas envisagé d'intervenir parce que j'ai participé activement avec beaucoup d'élus parmi vous. Je travaillais dans l'atelier des élus et ce que vous voyez aujourd'hui est la restitution du travail réalisé en équipe. Je crois que nous avons fait un beau travail qui a été très prenant. Nous avons eu des ateliers très animés parfois, c'est vrai. Mais le résultat est là.

Nous avons eu la culture du compromis et c'est un élément fondamental. D'autre part, nous avons véritablement trouvé des consensus sur quasiment tous les projets, même si nous avons parfois des avis différents. Je voulais bien évidemment remercier l'ensemble des équipes de l'atelier des élus. Ils ne sont que cinq au Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et ils ont fait un travail remarquable de collection et d'animation. On oublie parfois aussi l'ensemble des techniciens de nos différentes agglomérations qui ont fait les aller-retours. Il y a également les animations qui ont été faites dans les EPCI. Je pense notamment à Frédéric Vasse, mais pas uniquement. C'est donc véritablement un travail collectif qui nous a animés pendant ces 27 mois. Je ne sais plus combien il y a eu d'ateliers des élus, mais c'était très prenant. Voilà ce que je voulais ajouter sur les propos tenus avec les équipes.

Johanna ROLLAND

Merci. Rémy NICOLEAU.

Rémy NICOLEAU

Merci. Je suis Président d'Estuaire et sillon et Maire de Saint-Étienne-de-Montluc. Je suis très heureux de vivre ce moment d'élu ici par rapport à cet arrêt du SCoT. C'est un moment important et je suis très heureux de ce moment partagé. Je souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des équipes des agences d'urbanisme, du Pôle et nos propres équipes internes. Je remercie également les membres des ateliers des élus qui ont fait un vrai parcours en un temps très court. C'est une vraie performance de pouvoir amener un document comme celui-ci en 27 mois. Merci aussi à l'ensemble des contributeurs qui sont ici présents, mais aussi bien d'autres que nous avons pu rencontrer. Je voulais saluer chacun dans cette démarche collective, cette performance et tout ce chemin parcouru parce que même si on ne part pas d'une feuille blanche, puisque le SCoT 2 que j'ai pu vivre a aussi été un moment important, l'avancée ou l'ambition de ce document a sacrément évolué. Malgré nos divergences et les spécificités de nos territoires et de nos communes, nous avons su préserver notre cadre et notre qualité de vie et notre paysage dans ce document, mais aussi permettre le développement économique, le développement concernant le logement et les mobilités de façon sans doute plus résiliente et nous pouvons nous en féliciter.

Je reviendrai peut-être sur un point qui est important pour l'ensemble des territoires, mais notamment pour les communes qui participent en ce moment à l'expérimentation « désirs d'habiter ». Nous avons un peu vu dans le marqueur numéro 7 la question de comment accueillir nos nouvelles populations, pour vivre bien. Dans ce challenge de désir d'habiter, on parle de densité, mais de densité un peu différente, et de la façon d'aborder cette densité et cette diversité de logements en interrogeant l'acceptabilité avec les premiers concernés. Lundi soir, il y avait à Saint-Étienne-de-Montluc un atelier du Pôle métropolitain où j'étais assez surpris de l'écho à notre appel au peuple qui a bien voulu participer à ces ateliers avec une diversité intergénérationnelle et sociale de 20 à 85 ans et plus. On a pu discuter de nouveaux quartiers d'aménagement, notamment sur le quartier de la gare avec un programme d'un peu

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

plus de 350 logements. Il s'agissait de définir à Saint-Étienne-de-Montluc et dans nos communes comment les habitants se projettent et comment ils participent à tout cela. J'ai entendu, à partir des quelques premiers retours que j'ai pu avoir, des propos assez formidables, encourageants. Je trouve qu'on a su un peu embarquer tout le monde dans ce délai très court, même les habitants. Je trouve que c'est ce qui a été important en termes de concertation et de dialogue. Je voulais donc qu'on puisse tous se féliciter de ce travail accompli sur ce mandat. Merci.

Rita SCHLADT

Je suis Présidente du Pays de Blain communauté, donc Présidente du plus petit EPCI du Pôle métropolitain, mais aussi de celui qui a rejoint le Pole en dernier. J'ai eu la grande chance de participer à quasiment tous les ateliers des élus et je dois vraiment saluer le respect qu'il y a eu envers les plus petits et cette volonté de connaître les autres non pas en tant que personnes, quoique, mais surtout le fait que les territoires se connaissent dans la différence de leurs modes de vie, dans les réalités dans lesquelles on peut habiter et travailler et se déplacer. Il y avait donc un très grand respect, mais aussi de la solidarité mutuelle au sein de ces ateliers.

Pour faire très court et pour reprendre ce que Bernard Affilé a dit, la solidarité concerne évidemment aussi les mobilités et on ne peut pas les mettre en place seuls. Les territoires ne sont pas en mesure d'organiser des lignes de car ou de train. Nous avons vraiment besoin des efforts de la région dans ce domaine. Si cette solidarité ne dépasse pas le Pôle métropolitain, alors nous ne réussirons pas à mettre en place ce que nous avons décidé ensemble aujourd'hui ou ce que nous déciderons car le vote est à venir. Dans ses propos introductifs, Johanna Rolland a dit quasiment tout ce que j'avais noté pour aujourd'hui, donc merci.

Johanna ROLLAND

Merci, Rita Schladt. Laurence Garnier.

Laurence GARNIER

Merci, Madame la Présidente. Un mot tout d'abord pour remercier l'ensemble des contributeurs à ce SCoT et pour remercier aussi Aziliz Gouez et Éric Provost qui ont réussi à faire un exercice compliqué qui est de présenter avec beaucoup de pédagogie un document qui est lourd et qui est l'aboutissement de 27 mois de travail. Je voulais prolonger les propos d'Aziliz Gouez sur les questions liées au logement et au dynamisme économique de nos territoires qui sont à mon avis étroitement associés si on veut avoir une vraie logique de polarité et de centralité que vous avez également présentée et lutter contre des phénomènes de pôles aspirateurs sur lesquels nous nous rendrions quotidiennement avec les déplacements pendulaires que cela occasionne. On sait que nous avons aujourd'hui des dynamiques métropolitaines qui sont très fortes en France avec plus de 80% des emplois qui sont créés dans les grandes métropoles françaises. Je crois que c'est tout cela qu'il faut réussir à faire bouger dans les 10, 20 ou 30 années à venir pour rapprocher l'emploi de l'habitat, mais aussi rapprocher l'habitat de l'emploi car les choses se font dans les deux sens, notamment avec les dynamiques numériques à l'œuvre et la question du télétravail qui est un sujet qui impacte beaucoup la manière d'habiter nos territoires aujourd'hui. Beaucoup de maires mettent aussi en place des espaces de coworking dans des lieux différents comme des anciennes gares et autres. À mon avis, nous avons là un véritable enjeu de qualité de vie pour les habitants, mais aussi des enjeux environnementaux et écologiques, puisque plus nous arriverons à rapprocher l'emploi de l'habitat, plus nous limiterons ces déplacements pendulaires qui nuisent à la qualité de l'environnement.

Enfin, un mot sur les questions d'artificialisation des sols qui ont été longuement évoquées ce matin et peut-être aussi pour faire suite aux propos d'Anthony Berthelot, Maire d'Indre, sur la

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

proposition de loi TRACE. Je pense que c'est ce que vous évoquiez en filigrane de votre propos. Je suis membre de ce SCoT au titre de mon mandat de conseillère métropolitaine, mais aussi évidemment engagée sur ce sujet au Sénat.

La proposition de loi TRACE ou Trajectoire Réduction de l'Artificialisation Concertée avec les Élus locaux qui sera examinée au Sénat à la mi-mars a vocation à assouplir les règles du ZAN que chacun ici connaît à horizon 2030, donc sur la première période qui court de 2021 à 2030, tout en maintenant les objectifs de zéro artificialisation sur la seconde période de 2031 à 2050 pour atteindre un objectif de zéro artificialisation à 2050. Il s'agit d'assouplir sur cette première période 2021-2030, tout en gardant des objectifs tenables d'artificialisation nulle à l'horizon 2050 et en redonnant la main aux collectivités et aux élus locaux pour mettre en œuvre de manière un peu moins rigide les objectifs du -50% à horizon 2030. Je crois important de le souligner. On garde les objectifs, on assouplit et on adapte aux territoires. Vous êtes nombreux ici maires et élus locaux à me faire part de vos interrogations sur ce sujet et je le dis souvent. La Loire atlantique est le troisième département de France en matière de dynamisme démographique. Ce que l'on sait moins, c'est que c'est aussi le deuxième département en termes d'espaces naturels et de zones humides. C'est donc à la fois une formidable opportunité et évidemment des contraintes pour faire tenir ensemble le dynamisme démographique et les espaces naturels sur notre département. Je crois que c'est important. Vous avez souligné lors de votre présentation les incertitudes auxquelles nous faisons face, qu'elles soient démographiques, climatiques et économiques, il s'agit donc de pouvoir assouplir un peu les choses tout en gardant les objectifs fixés à horizon 2050. Madame la Présidente, voilà les éléments que je voulais souligner.

Johanna ROLLAND

Merci. Yvon Lerat.

Yvon LERAT

Merci. Je suis Président de la communauté de commune Erdre et Gesvres et conseiller municipal de Treillières. Je m'associe bien sûr à toutes les félicitations qui ont été présentées par les uns et les autres à tous les membres qui ont travaillé pendant ces quelques mois de travail assidu et très professionnels dans leur approche ; mais je veux remercier également les membres du Conseil du développement qui participent avec tous les acteurs depuis de bien nombreuses années aux travaux que nous faisons dans chacune de nos intercommunalités.

Aujourd'hui, nous sommes vraiment à un virage dans notre stratégie de climat. Quand on entend les propos qui sont tenus par des personnes de l'autre côté de l'Atlantique, on peut quand même vraiment s'interroger sur l'avenir. C'est effrayant ce que ces personnes peuvent porter avec des répercussions aujourd'hui, demain et après-demain pour nos enfants et nos petits-enfants. Je crois que cette résilience que nous marquons est vraiment forte et il faudra s'y tenir et vraisemblablement encore accentuer les demandes et les propos que vous avez tenus en disant que vous avez travaillé les uns et les autres. C'est vraiment un virage profond que chacun doit porter. De plus, la demande qui est faite par nos concitoyens et nos habitants concerne la qualité de vie.

Reconnaissons que la qualité de vie est ce qui apporte cette satisfaction que nous avons les uns et les autres, à travailler ensemble et à partager ces moments vraiment forts que nous avons aujourd'hui avec le vote de l'arrêt du SCoT.

La qualité de vie qui est réclamée d'une manière très égoïste, c'est la qualité de notre eau et en particulier des nappes que nous avons chez nous. Nous avons parlé de nombreuses fois de l'eau que nous avons dans la Loire, mais nous avons quelques problèmes concernant les nappes et chacun sait que sans eau, on ne vit pas. C'est un véritable problème et quand j'entendais ceux qui nous en parlent, ils disent aussi : « Nous travaillons sur les molécules et on découvre chaque jour des molécules nouvelles. ».

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

La chose extraordinaire, c'est que si l'on faisait les mêmes études sur le vin, plus personne ne boirait de vin. Il va falloir s'arrêter à un moment donné. Vous voyez bien que plus les technologies avancent, plus on se rend compte que nous sommes fragiles et il faut y faire très attention. Voilà en quelques mots ce que je voulais présenter. Un grand merci à toutes les personnes qui ont travaillé. Vous avez travaillé avec beaucoup de professionnalisme. Bravo à tout le monde.

Johanna ROLLAND

Merci. Puisque nous avons fait le tour des remerciements à plusieurs reprises avec les élus pilotes, l'atelier des élus, l'équipe du Pôle et son Directeur, les conseils de développement et les services de nos différentes intercommunalités ont aussi été mentionnés. Je les remercie vraiment de leur soutien continu sur leur démarche. J'en profite aussi pour saluer et citer les agences d'urbanisme. Je voulais pouvoir faire le tour de la contribution active des uns et des autres avant de donner la parole à David Samzun.

David SAMZUN

Extrêmement rapidement. Je préside l'agglomération Nantes-Saint-Nazaire agglomération et je suis Maire de Saint-Nazaire. Je me permets avec une formule très simple de renforcer l'ensemble des remerciements que je partage volontiers. Je ne rentre pas sur le fond non plus puisque ces 12 marqueurs nous ont été présentés brillamment par vous deux, sans parler du travail en amont. Nous sommes sur un document extrêmement sérieux.

Comme vous l'avez dit, c'est presque ce qui retient le plus mon attention. Une fois qu'on a regardé le fond, il y a quand même quelque chose sur la forme qui est exceptionnelle. Nous sommes dans une période extrêmement troublée sur le plan national et international et ici je pressens un vote à l'unanimité au regard de la qualité des travaux et des différentes interventions. Nous n'appartenons pas tous aux mêmes histoires politiques ou philosophiques. Nous avons tous des territoires extrêmement différents avec des contraintes et des opportunités. Nous avons réalisé ensemble ce travail de très grande qualité y compris les conseils de développement qui ont travaillé régulièrement, notamment sur l'habitat, y compris l'habitat pour différentes typologies telles les personnes âgées, la solvabilité, l'accessibilité.

De mon point de vue, mais je suis convaincu que nous pourrions aussi être unanimes sur ce point, tous ces sujets démontrent que l'on peut faire de la politique bien différente de ce qu'on lit, entend, voit, perçoit quels que soient les canaux de communication et il me semble que nous avons un travail extrêmement important. Une fois que le sérieux est là, une fois que ces marqueurs sont établis notamment sur notre planification du logement et de l'adaptabilité, comme le disait Éric, on se doit de ne pas être dans un carcan où l'on se dit que c'est voté et qu'on n'en bouge plus parce qu'il y a trop d'inconnues. Je crois qu'il faut maintenant que nous nous attachions y compris à vulgariser, communiquer et embarquer. Premièrement, l'ensemble des patronnes et patrons d'exécutif le savent, quand on parle du SCoT, on entend de nombreuses interrogations. Il faut donc déjà que nous fassions un travail de pédagogie extrêmement important dans nos propres conseils municipaux, conseils communautaires et autres.

Deuxièmement, je crois qu'il faut que nous embarquions y compris l'ensemble des forces vives telles les organisations syndicales et les partenaires sociaux pour démontrer qu'il y a ici une vraie volonté et une vraie lisibilité auxquelles je suis très attaché dans des environnements extrêmement contraints et des enjeux économiques majeurs. Je préside l'agglomération et elle pèse plus de 7 milliards d'euros de la balance commerciale de ce pays et cela amène une certaine responsabilité.

Comment embarquer tout le monde, comment vulgariser et comment faire un travail de pédagogie y compris auprès d'un autre acteur d'un autre pouvoir, et sans polémiquer, qui est la presse et qu'on ne soit pas simplement à avoir la demi-page ou la page entière dans les

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

quotidiens du coin en disant : « Voilà les 12 marqueurs. » et terminé. Je crois qu'il nous faut avoir une vraie stratégie de communication pour voir comment embarquer tout le monde y compris les populations quelles que soient nos appartenances et les rendez-vous électoraux. Je crois que cela fait aussi du bien de réhabiliter le politique de cette façon.

Johanna ROLLAND

Merci. Pascal Pras.

Pascal PRAS

Merci. David Samzun vient un peu de spoiler ce que je voulais évoquer. Je ne vais pas revenir sur le fond. Je suis vice-Président de Nantes métropole en charge de l'urbanisme et de l'habitat. Nous sommes dans l'arrêt du SCoT. Ce terme est revenu plusieurs fois. C'est vrai que nous allons je l'espère adopter à l'unanimité ce document qui est assez emblématique de ce que l'on peut faire sur ce territoire du Pôle métropolitain. Pour moi, il marque une étape et il y a un avant et un après. Il y a à faire vivre le SCoT et j'y reviendrai.

Je voulais quand même dire qu'on pourrait effectivement considérer ces SCoT qui se suivent et se ressemblent, mais celui-ci a cette particularité d'avoir mis sur la table de grands enjeux qui avaient déjà été traités précédemment, mais désormais avec une ambition beaucoup plus importante, beaucoup plus partagée et qui est allée beaucoup plus loin, notamment sur la distinction de la trame urbaine, mais aussi d'une trame environnementale écologique à préserver. C'est tout ce qui tourne autour de la renaturation et la reconquête de cette nature sur notre territoire qui prend une place très forte, mais qui ne doit pas venir en concurrence avec des points que vous avez souvent soulignés concernant le logement et les mobilités, ainsi que je l'ai beaucoup entendu ce matin.

J'ai envie d'en ajouter un troisième qui a été évoqué et qui est important. C'est celui qui vise à travailler pour pouvoir vivre dignement sur ce territoire, c'est ce que nous cherchons tous à faire en tant qu'élus. Je crois que ce document traduit ces éléments et les met en perspective. De plus, j'ai entendu d'autres choses sur le fait qu'il faudra que nous fassions face à des incertitudes qui nous entourent. Aziliz Gouez a rappelé régulièrement qu'il faudra faire preuve d'agilité. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre de ce SCoT et de son lien avec les autres documents et le travail qui nous attend dans les traductions, dans les PLUI, dans les PLU de nos territoires, chers collègues. Nous avons des engagements à tenir sur ce que nous avons écrit et ce vers quoi nous souhaitons aller. Personnellement, j'attends que l'atelier des élus qui a permis l'élaboration de ce document puisse continuer à vivre sans doute sous une autre forme, mais qu'il soit vraiment chargé de ce suivi et de ces mises en cohérence de nos politiques dans nos territoires parce que si nous avons construit ici ensemble, comme je le pense depuis le SCoT 2, un sentiment d'appartenance à un grand territoire plus large que celui de nos communes ou de nos EPCI, il faut vraiment que nous donnions une réalité à un suivi comme nous le faisons dans nos communes et nos EPCI à l'intérieur du SCoT. Ce moment est une étape. C'est l'arrêt du SCoT, mais c'est le début d'une nouvelle aventure.

Johanna ROLLAND

Pascal Pras, merci beaucoup pour ces propos. Je le dis, d'autant que ce n'est pas si souvent dans la vie politique que quelqu'un qui a été l'un des artisans premiers d'une étape précédente, dise que l'étape actuelle va objectivement beaucoup plus loin.

Je vous remercie donc vraiment très chaleureusement des propos qui sont les vôtres. Avant que nous passions au vote, est-ce qu'il y a une demande d'intervention ? Jacques Garreau.

Jacques GARREAU

Je suis vice-Président de Nantes métropole à la nature en ville et ancien Maire de la commune de Bouaye. Le document qui nous est soumis est extrêmement dense et éminemment

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

intéressant. Il va bien sûr éclairer notre avenir commun dans ses déclinaisons dans nos intercommunalités et nos communes dans les années à venir puisque nous sommes partis jusqu'en 2050. J'ai regardé avec une attention plus soutenue le sixième des pages qui concerne les communes qui sont impactées par la loi littoral. Cela concerne neuf communes dont la grande commune de Saint-Nazaire et deux pour la métropole dont Bouaye. C'est pour cela que j'ai eu cet intérêt particulier. Pour les communes concernées par le littoral, nous avons besoin d'avoir une surprotection de nos paysages et des milieux qui sont probablement plus sensibles que d'autres. Il faut donc qu'il y ait des protections et c'est tout à fait ce que l'on retrouve dans le document. En même temps, nos habitants et leurs élus ne veulent pas gérer des réserves d'indiens et mettre nos neuf communes sous cloche. C'est éminemment important. Il fallait donc trouver l'équilibre et en lisant ce sixième des pages consacré à la loi littoral, ce qui représente quand même une part importante de ces 148 pages, et à sa déclinaison, j'y ai retrouvé cet équilibre. Je voulais donc le souligner et dire que je pense que c'est un gage pour nos communes de ne pas rester sur le bord du chemin.

Johanna ROLLAND

Merci. Je vous en prie.

Philippe EUZÉNAT

Merci. Je suis Maire de la commune de Casson et vice-Président d'Erdre et Gesvres en charge du développement économique et de l'emploi. Juste une intervention sur la forme. Nous avons beaucoup parlé du fond dans nos ateliers depuis 27 mois et dans les échanges que nous avons pu avoir entre nous, mais aussi ce matin avec les interventions des uns et des autres sur les thématiques qui nous tiennent particulièrement à cœur. Nous avons beaucoup parlé d'armature environnementale, d'habitat, de mobilités, d'activité économique, mais l'intervention que je voulais faire est simplement sur la forme. Je voulais aussi féliciter l'équipe du Pôle parce que je me souviens que sur la toute première réunion quand nous avons évoqué ce SCoT, nous avons prévu d'approuver au premier semestre 2026. Il n'échappera à personne qu'il y a une échéance dans quelques mois. J'avais fait une intervention en disant que ce n'était pas possible. Il est inimaginable de faire approuver un SCoT après une élection municipale avec de nouveaux élus qui n'auront pas participé à ce travail. Bertrand Affilé disait tout à l'heure que nous avons une exigence de résultat or pour moi l'exigence de résultat était aussi sur la forme. J'avais indiqué qu'il fallait que ce soit approuvé avant la fin de l'année 2025.

Frédéric Vasse, j'ai vu tout à l'heure sur l'une des diapositives au tout départ qu'il y a bien une enquête publique qui va commencer. Nous nous étions dits que le rétroplanning faisait que nous devions impérativement arrêter avant fin février. Nous sommes le 27. Le délai de l'enquête publique nous menait à approuver en décembre. Je voulais donc juste dire que nous avons quand même fait le travail, et collectivement. Chers collègues, nous avons bien travaillé parce que nous avons condensé un schéma qui était prévu avec six à sept mois de plus. Bravo à l'équipe et nous pouvons nous dire collectivement que nous avons bien travaillé pour arriver à approuver au mois de décembre 2025.

Johanna ROLLAND

Merci. Nicolas Oudaert.

Nicolas OUDAERT

Bonjour à toutes et à tous. Je suis Maire du Gâvre. Je siège ici en tant que vice-Président de Pays de Blain communauté et Conseiller départemental. Je pense qu'il n'y en a pas beaucoup dans l'assemblée aujourd'hui. Je ne reviens pas sur tous les compromis qui ont fait la force de ce travail, ainsi que l'a dit Johanna Rolland dans ces deux ans. Aziliz Gouez, l'agilité nous

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

a permis d'arriver à cet arrêt aujourd'hui. J'avais en effet participé à la révision du SCoT 2. Nous sommes sur une nouvelle étape sur ce mandat, mais c'est tout ce qui fait le sel de notre engagement. Il y a eu une étape avec le SCoT 2 et en effet au regard des injonctions principalement environnementales, sociales et économiques, nous nous devons aussi de retravailler ces documents. Sans polémique aucune, je regrette un socle législatif mouvant. Il est régulièrement remis en question et ces jours-ci aussi évidemment. Je comprends que l'on puisse faire quelques adaptations, mais j'encourage quand même une certaine stabilité pour que nous puissions décliner sereinement à l'échelle nationale avec les mêmes contraintes et les mêmes ambitions nos documents, que ce soit le SCoT ou nos PLUI par la suite. Nous l'avons travaillé pendant des années et il serait bon que tout le monde puisse s'asseoir sur cette trajectoire de manière ambitieuse, mais avec une stabilité qui est extrêmement importante pour moi.

En tant que Maire du Gâvre, qui est la commune la plus au nord du Pôle métropolitain, nous avons évidemment eu des discussions très intéressantes sur la densité des logements, l'agriculture, la biodiversité et la forêt. Je connais mes 4 500 hectares de forêt. Je crois que nous arrivons à quelque chose d'équilibré et d'ambitieux. La ruralité est parfois difficile. Nous avons des choses à faire peut-être un peu plus rapidement par rapport à la densité que nous pouvions proposer ces dernières années sur nos territoires. Je pense qu'il faut se lancer. Défendre la ruralité revient à défendre le dialogue nécessaire entre ces communes rurales par de la coopération avec les agglomérations. Il n'y a que comme cela que nous pouvons y arriver. J'appelle donc vraiment de mes vœux à amplifier et bien expliquer ces prochains mois le travail qui a été fait et qu'on sache les uns chez les autres, les ruraux sur les agglomérations et les agglomérations dans le monde rural pour qu'on explique aussi ces leviers de coopération que nous avons réussi à mettre en place. J'invite évidemment à partager et à élargir cette vision et ces orientations que nous faisons aussi avec le Pays de Retz à l'échelle départementale. Je pense qu'il y a des cohérences à travailler et essayer de faire en sorte de dépasser ces limites administratives qui nous arrêtent parfois, qu'on puisse travailler encore plus globalement pour in fine emmener tout le monde dans cette direction et ces orientations qui sont les nôtres. Merci.

Johanna ROLLAND

Merci. Deux mots avant de mettre aux voix cette belle délibération. Tout d'abord pour partager l'idée qu'il y a un certain nombre de sujets qui ont sans doute, dans la trajectoire qui a été la nôtre, été posés soit avec un regard un peu nouveau, soit où l'on a senti les uns et les autres que l'attente des habitantes et des habitants montait sur ces questions. Je prends deux exemples. Sur le champ de l'économie, quand Magali Talandier est venue nous présenter sa grille de lecture autour de l'économie métropolitaine ordinaire, j'ai entendu bon nombre d'entre vous dire : « En effet, cela parle de quelque chose de très concret et interroge la place de ce travailleur dans l'économie et donc dans l'organisation de notre territoire. Quand on voit y compris la part chiffrée d'emplois que cela représente sur le grand territoire du Pôle, on voit bien que c'est un sujet majeur. C'est à cela que je faisais référence quand je dis « grilles de lecture un peu renouvelées » qui nous ont été proposées.

Pour prendre un seul exemple et ne pas être trop longue sur les aspirations qu'on sent monter, sur la question de la santé, chaque élu sent bien et nous le partageons en aparté avec David Samzun, l'appétence et parfois l'inquiétude sur ce sujet parmi nos concitoyens aujourd'hui et il y a dix ans est sans comparaison. Nous avons donc là aussi matière à se saisir de grilles de lecture renouvelées et de la prise en compte des aspirations citoyennes avec force pour la suite du travail. C'était le petit mot que je voulais dire sur le fond.

Sur la forme, je voudrais juste partager un élément parce que beaucoup a été dit. Je crois qu'on ne doit pas sous-estimer la question du plaisir que les uns et les autres ont pris dans un certain nombre de séances de travail. Je le dis parce que vous m'avez beaucoup fait ce retour : comment dans des vies d'élus très prenantes, très exigeantes, pas toujours évidentes du lundi matin au dimanche soir -je vais même le dire comme certains me l'ont raconté :

Procès-verbal

Réunion du Comité syndical du 27 février 2025

« Quand on m'a dit qu'il faut que je cale une demi-journée pour une séance de fond de travail, je me suis dit que je n'avais pas que cela à faire ! ». Certains se rappelleront cette discussion. In fine, en sortant de la demi-journée, se dire quel plaisir d'avoir pris du temps sans enjeu de posture et je crois que cela compte aussi dans l'instance qui est la nôtre pour aller au fond d'un certain nombre de sujets et nous amener aussi un peu d'oxygène. Je termine par cela parce que c'est vraiment la qualité du travail qui a été mené par l'équipe et par son Directeur, cher Frédéric Vasse, d'avoir aussi su venir nous challenger collectivement en apportant des apports extérieurs.

J'ai une conviction parmi d'autres, c'est que dans ce monde plein d'incertitudes, il faut accepter de revisiter nos propres intuitions et nos propres analyses en se disant que le pari de l'intelligence collective consiste aussi à continuer à être capable d'entendre des voix extérieures aux nôtres et des pensées différentes des nôtres. Non seulement, cela a été à l'évidence très utile au travail collectif qui est le nôtre, mais je crois que c'est faire œuvre utile pour la démocratie d'une manière plus générale. Je conclus sur le point qui a été évoqué tout à l'heure. Je pense que nous avons un vrai sujet sur la stratégie presse qui n'est pas très évident parce que finalement quand on voit la richesse des échanges de cet après-midi et comment réussir à la retraduire dans un temps du buzz, de la pensée en 120 mots et de réussir à faire partager la démarche qui est la nôtre.

Je missionne donc le Pôle et son Directeur pour nous proposer une stratégie presse à la hauteur de l'enjeu. Chers Collègues, je mets donc aux voix la délibération. Qui s'oppose à cette délibération ? Qui s'abstient sur cette délibération ? Qui est favorable à cette délibération ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Bravo et merci à tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Applaudissements dans l'assemblée.

Johanna ROLLAND

Il me reste simplement à vous partager trois rendez-vous à venir : le premier, le 16 mai à Cordemais pour l'acte 3 de notre démarche Trajectoire 2050 ; le prochain Comité syndical aura lieu le 12 juin et sera autour des enjeux de justice territoriale ; pour finir, la troisième visite inspirante proposée par le Pôle en partenariat avec BRUDED autour de la gestion durable des eaux pluviales et qui vous sera proposée par la commune de Prinquiau. Je vous remercie chacune et chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Procès-verbal approuvé lors du comité syndical du 12 juin 2025

La secrétaire de séance

Aziliz Gouez



La Présidente

Johanna Rolland

